



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU  
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024 À 09H30  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présent(s) :**

Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président

**Absent(s) excusé(s) :**

Benoit JIMENEZ - Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

**Assistaient également :**

Éric CHANAL - Directeur Général, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Gestion de Projets, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Bureaux syndicaux**

**Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente**

Le compte-rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

**Agendas des Élus**

Didier GUÉVEL présente l'agenda des Élus 2024 et 2025.

**Comité Syndical**

**Ordre du jour et note explicative de synthèse du Comité Syndical du lundi 16 décembre 2024 (version de travail) - Définition des rapporteurs**

Après lecture des différents points inscrits à l'ordre du jour, le Bureau définit les rapporteurs pour le Comité Syndical du lundi 16 décembre 2024.

## **Marchés publics**

### **Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention**

Critères de sélection portant sur le marché public de travaux de réhabilitation du réseau des eaux usées de la Rue Jean Moulin sur la commune de Garges-lès-Gonesse (Opération n° GARG\_212)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur technique 60 %, et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Éric CHANAL ajoute que des réunions interservices SIAH sont programmées actuellement dans le cadre de la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement. Une présentation sera effectuée lors d'un prochain Bureau.

### **Attribution de marchés publics**

Attribution du marché public relatif aux prestations d'assurances (Marché n° 07-24-01 - Lot n° 1 : dommages aux biens mobiliers et immobiliers)

Après exposé par Célia DUBERTRAND et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à la compagnie d'assurance GENERALI pour un montant provisionnel annuel de 3 779,85 € TTC et pour une durée de cinq ans.

Attribution du marché public relatif à l'animation pédagogique du Vignois (Marché n° 02-24-04)

Après exposé par Éric CHANAL et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'association PLANÈTE SCIENCES pour un montant de 39 900,00 € HT et pour une durée d'un an.

## **Procédure juridique**

### **Information relative au droit de chasse sur le bassin du Bois d'Orville**

Éric CHANAL informe le Bureau que des échanges entre des chasseurs et une équipe du SIAH qui intervenait sur le bassin du Bois d'Orville ont mis en exergue l'ignorance des chasseurs quant à l'interdiction de droit de chasse sur ce bassin.

Par ailleurs, il est à noter que les services du SIAH se rendent régulièrement sur le site, notamment dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire de la faune et la flore, ce qui peut représenter un risque en cas de chasse en cours.

Éric CHANAL indique pour mémoire que le droit de chasse est maintenu sur le bassin des Bourguignons à la suite de l'accord de Monsieur le Maire d'Ézanville.

Jean-Pierre LECHAPTOIS rappelle son avis négatif émis lors d'un précédent bureau, au titre de la ville de Moisselles et en tant que Vice-Président.

Éric CHANAL précise enfin que le SIAH est toujours dans l'attente d'une réponse de la commune d'Écouen concernant le droit de chasse sur le volet Bois Bleu.

À la suite de nombreux échanges entre ses membres, le bureau valide l'installation de panneaux d'interdiction de droit de chasse sur le site du Bois d'Orville.

Avenant n° 1 au marché public de travaux nécessaires à la réhabilitation et le renforcement structurel de la dalle de couverture du petit Rosne entre les places Miraville et du Marché sur la commune de Sarcelles (Opération n° 514)

Déborah TANGUY présente l'avenant pour un montant de 4 657,19 € HT, soit 0,8 % du marché initial de travaux.

Le Bureau autorise l'inscription de cet avenant n° 1 à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

### **Foncier**

Convention d'occupation n° 2024-11-053 du domaine public pour la récupération des calories sur les eaux usées de l'usine de traitement d'eau de Bonneuil-en-France pour le réseau de chaleur de la ville de Garges-lès-Gonesse

Par une convention de Délégation de Service Public (DSP) signée le 12 janvier 2023, la commune de Garges-lès-Gonesse a confié à la société ÉNERGIE VERTE de Garges-lès-Gonesse la responsabilité du service public de production, de transport et de distribution de chaleur, destiné à couvrir les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire des abonnés au réseau sur son territoire.

La station de dépollution de Bonneuil-en-France rejette des eaux traitées grâce à une canalisation de transfert débouchant dans la Seine via le collecteur d'eaux pluviales dit « Garges-Épinay ». Ces rejets constituent une source de chaleur fatale « basse température » exploitable pour alimenter le réseau de chaleur grâce à l'installation d'une centrale de pompe à chaleur.

Dans ce cadre, la commune a prévu que le délégataire du réseau installe et exploite une centrale de pompe à chaleur connectée au réseau de rejet des eaux de la station de dépollution.

Le Syndicat doit donc autoriser l'occupation de son domaine pour permettre la récupération de la chaleur contenue dans les eaux rejetées en aval des installations de traitement de la station, afin de l'intégrer au réseau de chaleur communal.

En contrepartie de cette autorisation d'occupation pour une durée de 23 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2047, la ville ou son délégataire, s'engage à verser une redevance annuelle de 5 000 €, actualisée chaque année.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau valide l'inscription de cette convention à l'ordre du jour du prochain Comité syndical.

Signature d'un prêt à usage avec l'Écurie Vernay SAS sur les bassins Ru des Champs, Ru de Pontcelles, Petite Solle et Les Garennes

L'Écurie Vernay SAS est propriétaire de chevaux sur la commune de Louvres. Afin de permettre à ses animaux de paître, la société a pris contact avec le Syndicat pour obtenir l'autorisation d'installer ses chevaux dans certains de ses bassins de retenue.

Les bassins du Ru des Champs, du Ru de Pontcelles, de la Petite Solle et Les Garennes ont été identifiés comme des terrains propices au pâturage, pouvant répondre au besoin formulé.

Afin d'encadrer l'occupation des bassins, un prêt à usage a été rédigé et signé par le représentant de l'Écurie Vernay SAS.

L'autorisation d'occupation est consentie par le SIAH à titre gracieux, précaire et révocable, et pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et renouvelable tacitement.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer le prêt à usage sur les bassins Ru des Champs, Ru de Pontcelles, Petite Solle et Les Garennes, faisant partie du domaine privé du SIAH.

Un courrier d'information va être adressé aux Maires des communes concernées.

## **FINANCES**

Demande de subvention de l'association LA CASE pour l'année 2025 concernant des projets d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) sur le territoire de l'agglomération de Roissy Pays de France

Après exposé par Éric CHANAL, complété par Maurice MAQUIN, de la demande de subvention formulée par l'association LA CASE, le Bureau propose d'inscrire au budget 2025, l'octroi d'une subvention de 1500 € à cette association.

## **GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)**

Réunion le 12 décembre 2024 à 9h30 au SIAH concernant le projet de renaturation du Croult et le projet d'aménagement du centre-ville de Gonesse

Jean-Pierre LECHAPTOIS, Tony FIDAN et Claude TIBI participeront à cette réunion.

Avis concernant la compensation écologique dans le cadre des travaux de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie avec la SNCF

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau rejette la proposition formulée par la SNCF d'accorder 100 K€ au SIAH par projet retenu au titre de la compensation écologique dans le cadre des travaux de la liaison ferroviaire Roissy-Picardie.

En effet le SIAH est susceptible de bénéficier d'une subvention à hauteur de 80 % du montant des travaux par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, qui ne peut être couplée, selon les services de l'Agence, à une autre source de financement de la part d'un partenaire, en l'occurrence la SNCF dans ce cadre précis.

## **COMMUNICATION**

### **Point concernant la sortie de début d'année**

Éric CHANAL rappelle que ce moment de convivialité entre personnel et membres du Bureau du SIAH est programmé le 24 janvier prochain avec la visite du château de Compiègne qui sera suivie d'un déjeuner.

*Fin de la réunion de bureau à 10h55*

*Prochaine réunion de bureau lundi 13 janvier 2025 à 09h30*